



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(15 février 1952 - 25 avril 1953)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROCES-VERBAUX OFFICIELS: SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 3

NEW-YORK

c) D'étudier les moyens propres à rendre uniforme le vocabulaire technique de la sidérurgie, ainsi que les unités de mesures et les indices qui permettent d'apprécier la qualité et d'indiquer les propriétés des produits et des matières premières, et de recommander aux gouvernements l'usage de ces moyens;

d) D'étudier d'une manière générale les conditions nécessaires au développement de l'industrie sidérurgique et des industries connexes de transformation en Amérique latine;

3. *Autorise* le Secrétaire exécutif à convoquer, lorsque le stade atteint par les études le justifiera, et avec la coopération des gouvernements, de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées compétentes, un comité d'experts chargé:

a) D'examiner les études réalisées et de proposer les modifications qu'il jugerait bon d'apporter aux programmes;

b) D'organiser une réunion d'experts, d'Amérique latine et d'autres pays, chargés d'étudier: 1) les facteurs qui affectent le rendement des hauts-fourneaux; 2) les nouveaux procédés de réduction du minerai de fer; 3) l'utilisation de l'oxygène dans les convertisseurs; 4) la fabrication des ferro-alliages; 5) la structure des prix de revient du laminage et des procédés qui le remplacent; 6) la qualité et la normalisation des produits en acier; 7) les industries de transformation de l'acier en Amérique latine et les facteurs de nature à stimuler leur création;

4. *Recommande* au Secrétaire exécutif de prendre, de la même manière que pour les études relatives à la sidérurgie qui ont fait l'objet de la réunion de Bogota, mentionnée plus haut, et lorsque les ressources le permettront, les mesures voulues pour exécuter des études analogues qui porteront sur les questions relatives à l'extraction, à l'exploitation, et au traitement des métaux non ferreux et aux industries métallurgiques connexes, étant donné l'importance économique et technique que revêtent ces travaux dans la plupart des pays.

INDUSTRIES DU PAPIER ET DE LA PÂTE À PAPIER

Résolution 58 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/343)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, conformément à la résolution 10 (IV) (E/CN.12/278), le Secrétaire exécutif a présenté une étude intitulée "Etude préliminaire des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine" (E/CN.12/294), étude effectuée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui procède actuellement à une étude de cette industrie dans le monde,

Considérant qu'il ressort des conclusions de cette étude que les ressources des pays d'Amérique latine pourront servir de base à une industrie qui répondrait pleinement aux besoins du marché régional en papier et en pâte à papier et qui contribuerait de manière efficace à satisfaire la demande croissante de ces produits dans le monde entier,

Considérant qu'il est de la plus haute importance de poursuivre l'étude des possibilités de développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier en Amérique latine, en vue de déterminer clairement les conditions économiques et techniques qui régissent ce développement,

Prend note avec satisfaction de l'étude préliminaire présentée, ainsi que de l'étroite coopération entre le secrétariat de la Commission et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Recommande au Secrétaire exécutif:

1. De poursuivre, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique et les autres institutions spécialisées qui s'intéressent à cette question, l'enquête entamée dans l'étude préliminaire, au moyen d'études économiques analogues à celles qu'il a effectuées au sujet du fer et de l'acier en vue de déterminer:

a) S'il est possible d'exploiter rationnellement et de façon permanente les ressources des pays d'Amérique latine pour développer l'industrie du papier et de la pâte à papier, en insistant tout particulièrement sur les techniques qui permettraient d'utiliser les essences tropicales et subtropicales;

b) S'il est possible de créer d'autres industries forestières intégrées à celle du papier et de la pâte à papier qui permettraient de mieux utiliser les ressources forestières et aideraient à réduire le coût de la production du papier et de la pâte à papier;

c) S'il est possible de disposer de marchés intérieurs ou extérieurs pour l'écoulement de la pâte à papier, du papier et des produits des industries intégrées à celle du papier et de la pâte à papier;

d) S'il est possible d'utiliser, pour le développement de l'industrie du papier et de la pâte à papier, la bagasse ou d'autres résidus industriels ou agricoles;

2. D'organiser, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Administration de l'assistance technique et conformément à la résolution 10 (V) (E/CN.12/278), une réunion d'experts, qui serait chargée d'examiner les résultats de l'enquête préconisée plus haut et, d'une façon générale, les aspects économiques et techniques de l'industrie du papier et de la pâte à papier;

Recommande aux gouvernements des Etats membres de la Commission de collaborer dans toute la mesure du possible à la réalisation de ces études et à la réunion d'experts.

INDUSTRIES CHIMIQUES

Résolution 59 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/344)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) L'importance croissante que l'industrie chimique présente pour l'économie des pays latino-américains et qui ressort de l'extension prise par cette industrie au cours de ces dernières années, de l'augmentation des importations de produits chimiques et du rôle important que les engrais jouent dans l'agriculture,

b) Les difficultés que présente le transport de certains produits chimiques finis, tels que les acides,

c) L'existence, dans divers pays d'Amérique latine, de matières premières utilisables dans certaines industries chimiques, matières qui, en raison de leur nature, exigent souvent la mise au point de traitements spéciaux,

Réaffirme la résolution 10 (IV) que la Commission a adoptée à Mexico, en 1951, au sujet de l'étude de l'industrie chimique;

Recommande au secrétariat:

a) D'entreprendre au plus tôt des études techniques et économiques au sujet de diverses industries chimiques, en suivant une méthode analogue à celle qui a été adoptée pour les études relatives à l'industrie sidérurgique et en tenant compte des études déjà effectuées, par les soins d'autres organismes des Nations Unies, sur le transport des produits chimiques;

b) D'accorder la priorité aux études relatives aux produits chimiques fondamentaux (acides et bases), et aux autres produits qui constituent, dans ce domaine, la plus grande partie des importations des pays de la région.

INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES NON AGRICOLES

Résolution 60 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/345)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 5 (IV), que la Commission a adoptée en juin 1951 au sujet de la conservation des ressources non agricoles, résolution qui se fonde elle-même sur la résolution 345 (XII) du Conseil économique et social,

Considérant que, pour étudier l'utilisation de ces ressources, il est indispensable que la Commission dispose des meilleurs éléments de jugement possible sur l'étendue de celles qui peuvent servir de matières premières à l'industrie,

Considérant de plus qu'il importe beaucoup que les différents pays d'Amérique latine connaissent leurs propres ressources,

Recommande au Secrétaire exécutif de recueillir et de classer les renseignements dont on dispose sur les ressources naturelles non agricoles, en donnant la préférence aux ressources hydro-électriques et aux matières premières qui peuvent servir aux industries que la Commission étudie déjà dans le cadre de son programme d'études,

Recommande aux Etats membres de procéder à l'étude systématique de leurs ressources non agricoles, en ayant recours pour cela aux services que peut leur offrir l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

MÉTHODE DES SONDAGES STATISTIQUES ET SON APPLICATION À L'ÉTUDE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

Résolution 61 (V), adoptée le 25 avril 1953
(E/CN.12/346)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il est toujours plus nécessaire de perfectionner les instruments d'analyse de la vie économique de l'Amérique latine,

Considérant que l'application de la méthode des sondages statistiques à l'analyse des problèmes économiques de l'agriculture a permis au secrétariat d'obtenir des résultats prometteurs, et que cette méthode, comparée aux autres méthodes statistiques, joint à la rapidité des résultats un prix de revient moindre,

Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'étude qui porte sur une région du Chili et est intitulée *Ana-*

lyse de quelques facteurs qui empêchent l'augmentation de la production agricole (E/CN.12/306),

Décide:

1. De conseiller aux Etats d'Amérique latine qui n'auraient pas pu faire de recensement agricole d'employer la méthode des sondages pour se procurer des données statistiques sur leur territoire;

2. De recommander au Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'aider les pays d'Amérique latine qui en font la demande à faire ces recensements et d'accorder à ces demandes l'attention et la priorité qu'elles méritent;

3. De recommander au Secrétariat de continuer, en collaboration avec la FAO, à procéder, au sujet des problèmes que pose la production agricole, à des études du genre de celle qu'il a publiée sous la cote E/CN.12/306.

MONOGRAPHIES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 62 (V), adoptée le 24 avril 1953
(E/CN.12/347)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Constatant avec satisfaction l'intérêt croissant que le secrétariat porte aux aspects fondamentaux de l'économie agricole de l'Amérique latine, aspects qui n'ont pas jusqu'à présent été l'objet d'une analyse suffisante, étant donné la préférence, bien naturelle, donnée aux problèmes de l'industrialisation,

Considérant qu'une étude plus approfondie des multiples formes d'activité que comprend le secteur agricole de l'économie est une étape indispensable de la planification d'un développement harmonieux de l'économie des pays d'Amérique latine,

Considérant que, pour la majorité des pays d'Amérique latine, les importations, et, notamment, l'importation des biens d'équipement nécessaires au développement de leurs industries, dépendent dans une large mesure de l'exportation de produits bruts d'origine agricole,

Considérant que le perfectionnement technique de l'agriculture en Amérique latine ne s'obtiendra pas seulement grâce à l'importation de biens d'équipement, mais aussi grâce au développement des industries indispensables à un tel progrès,

Recommande au secrétariat:

1. De poursuivre, en collaboration avec la FAO, ses monographies agricoles des pays d'Amérique latine;

2. De considérer, dans toutes les recherches relatives à l'économie agricole, que le relèvement du niveau de vie des travailleurs ruraux et de leurs familles et le perfectionnement de leurs institutions doivent être l'objectif fondamental du développement économique;

3. D'analyser en particulier, dans ces études, le niveau des revenus que procurent les divers types d'occupations agricoles, notamment celles qui ont atteint un niveau suffisant de perfectionnement technique;

4. D'examiner en même temps dans quelle mesure il est possible en fait de créer, en Amérique latine, des industries qui permettront d'augmenter la productivité de l'agriculture;

5. D'examiner, dans la mesure des ressources et des facilités dont peut disposer chaque pays d'Amérique